

**Liste des renseignements à intégrer au dossier de branchement
dans le cadre du raccordement d'un lotissement au Réseau
Public de Distribution BT géré par le Gestionnaire du Réseau de
Distribution électrique URM**

RESUME/AVERTISSEMENT

Ce document fournit la liste des renseignements et des documents nécessaires au gestionnaire du réseau de distribution afin que celui-ci puisse procéder à l'instruction du dossier et au contrôle in situ avant mise sous tension.

La norme NF C 14-100 impose au service local de distribution, l'instruction d'un dossier de branchement pour le raccordement d'un lotissement.

- Les ouvrages électriques doivent être, en tout point, conformes aux normes et à la réglementation en vigueur à savoir les normes NF C 14-100, NF C 11-201 et NF C 11-001 (cette dernière étant plus connue sous le nom d'arrêté technique interministériel du 17 mai 2001) et aux conditions techniques fixées par URM.
- Le projet devra être soumis avant réalisation, pour accord préalable à

URM

Service Travaux & Développements
Division Ingénierie Réseaux et Postes
2 bis rue Ardant du Picq
BP 10102
57014 METZ cedex 01

n° de téléphone : 03 87 34 45 45 – n° de télécopie : 03 87 16 93 28

qui instruit le dossier et notifie son accord, accompagné d'éventuelles observations au maître d'ouvrage du projet ou à son mandataire.

Remarque : tout dossier n'ayant pas pu faire l'objet d'une instruction avant l'exécution des travaux d'ordre électrique et d'une vérification de ceux-ci en cours de réalisation, remet en cause l'intégration des ouvrages nouvellement construits et retarde ainsi la mise sous tension des installations.

CONTENU DU DOSSIER DE BRANCHEMENT

- Nom et coordonnées du Maître d'ouvrage et de(s) l'éventuel(s) délégué(s),
- Nom et coordonnées du Maître d'œuvre et de(s) l'éventuel(s) délégué(s),
- Plan de situation de l'opération (échelle 1/2000, à défaut 1/5000),
- Plan de masse de l'opération (échelle environ 1/200 à défaut 1/500, voire 1/1000 à titre exceptionnel),
- Plan(s) de découpage des lots, positionnement des différents points à desservir avec leur puissance électrique de dimensionnement,
- Précisions complémentaires relatives au nombre de points de livraison (maisons individuelles, immeubles collectifs, et communs)
- Emplacement du ou des éventuels postes HTA/BT de distribution publique envisagé(s) dans le lotissement,
- Tracé des canalisations électriques projetées avec les sections de câble retenues (avec mention des autres ouvrages situés à proximité),
- Dossiers de calcul électriques pour l'ensemble avec les liaisons au réseau des branchements,
- Liste du matériel mis en œuvre (nature des conducteurs, coffrets, appareillages, conduits, etc.) avec leur origine (nom du fabricant pour les matériels à valider par le gestionnaire du réseau de distribution),
- Le repérage des différents matériels et accessoires (points de livraison, coffrets, etc.),
- Information sur le planning prévu de la réalisation des ouvrages jusqu'aux mises en service,
- Informations sur les besoins du chantier (point d'alimentation électrique provisoire, puissance souhaitée,...).